
SÉANCE du 28 SEPTEMBRE 2017
à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents à la séance : 59
Convocation du 21/09/2017

N° 2017-176 (R16)

Objet : Collecte et traitement des déchets ménagers : Communication du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CAMVAL

Secrétaire de séance : Stéphane GUIGUET

Etaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS	PRESIDENT	Jean-François GUERITAINE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Roger MOREAU	1 ^{er} Vice-président	Stéphane GUIGUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-François COGNARD	3 ^{ème} Vice-président	Brigitte GUILLAUME	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Michelle JUGNET	4 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Louis ANDRES	5 ^{ème} Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Florence BATTARD	6 ^{ème} Vice-présidente	Christophe JUVANON (jusqu'au R8)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	7 ^{ème} Vice-président	Corinne LANGLASSÉ	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Josiane CASBOLT	8 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON	9 ^{ème} Vice-président	Guy MANTOUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Maurice COCHET	10 ^{ème} Vice-président	Éric MARECHAL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre PAGNEUX	11 ^{ème} Vice-président	Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Claude LAPIERRE	12 ^{ème} Vice-président	Patrick MONIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Georges LASCROUX	13 ^{ème} Vice-président	Aline MORAND	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Serge GAULIAS	14 ^{ème} Vice-président	Denise NOTON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Franck BARRET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Renée BERNARD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Claude PATARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Annick BLANCHARD-BRENON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Guy BURRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Christian PETIT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Catherine CARLE-VIGUIER (à c. du R4 et jusqu'au R11)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Yves PIPONNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Marie-Paule CERVOS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Roland PLANTIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Eve COMTET-SORABELLA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Patrice TAVERNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Brigitte DARMEDRU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Roger THEVENOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michel DAVENTURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Bernard BOURDON	CONSEILLER SUPPLEANT
Virginie DE BATTISTA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Patrick PISSON	CONSEILLER SUPPLEANT
Rémy DESPLANCHES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Maurice PLASSARD	CONSEILLER SUPPLEANT
Christiane DUVERNAY	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Suzanne BERGERET	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Vincent FAGUET (à c. du R8)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Frédéric BERNARD	CONSEILLER SUPPLEANT
Catherine FEYEUX	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Pierre GIROD	CONSEILLER SUPPLEANT
Hélène FRIAT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Marie-Joëlle RIHN	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Danièle GRANDJEAN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Christine ROBIN à Marie-Paule CERVOS
Hervé REYNAUD à Catherine CARLE-VIGUIER (à c. du R4 et jusqu'au R11)
Jacques BOUCAUD à Dominique JOBARD
Véronique BUTRUILLE à Georges LASCROUX
Claude CANNET à Eric MARECHAL
Marie-Claude CHEZEAU à Gérard COLON
Stéphane COULON à Jean PAYEBIEN
Christophe JUVANON à Jean-Claude LAPIERRE (à c. du R9)
Sandra MONCHECOURT à Florence BATTARD
Catherine N'DIAYE à Stéphane GUIGUET
Michel PACAUD à Claude PATARD
Charles REBISCHUNG-MARC à Denise NOTON
Caroline THEVENIAUD à Virginie DE BATTISTA

Etaient excusés :

Hervé REYNAUD (jusqu'au R3 et à c. du R12)
Yves ANDREUX, représenté par Bernard BOURDON
Françoise BOTTI, représentée par Patrick PISSON
Catherine CARLE-VIGUIER (jusqu'au R3 et à c. du R12)
Robert CASENOVE, représenté par Maurice PLASSARD
Bernard DESPLAT
René DONDIN, représenté par Suzanne BERGERET
Michel DU ROURE, représenté par Frédéric BERNARD
Vincent FAGUET (jusqu'au R7)
Alexandra FRANCO
Marcel GERMAIN
Roger LASSARAT
Bernard PILARSKI, représenté par Pierre GIROD
Jacques TOURNY
Roland VAÏSSE, représenté par Marie-Joëlle RIHN
Laurent VOISIN

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-17-1 et D 2224-1,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais, et créant la Communauté d'Agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération » au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'avis de la commission n° 3 « Déchets ménagers, environnement, développement durable et ruralité » du 5 septembre 2017,

Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés »,

Vu l'information de la commission n° 1 « Finances, commande publique et Ressources Humaines » en date du 12 septembre 2017,

Vu l'information du Conseil des Maires du 14 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau Permanent du 21 septembre 2017,

Considérant que le Président doit présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

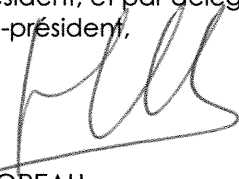
Après en avoir délibéré,

Après interventions de M. PLASSARD, Mme COMTET-SORABELLA, MM. MOREAU, COLON, PETIT,
A l'unanimité,

APPROUVE :

- le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CAMVAL, joint annexe,
- les coûts aidés à la tonne (collecte, transport, traitement) de 261 € T.T.C. (61,63 € par habitant) pour les ordures ménagères, de 108 € T.T.C. (22,99 € par habitant) pour les déchets apportés dans les déchèteries et de 47 € T.T.C. (4,12 € par habitant) pour les matériaux déposés à la collecte sélective.

Pour extrait, certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,



Roger MOREAU



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/10/2017